

LA FORÊT PLURIELLE : nouveau mode de gestion et d'utilisation de la forêt, le cas de la Forêt de l'Aigle

Guy Chiasson, Jacques L. Boucher, Thibault Martin, Professeurs au Département de travail social et des sciences sociales. Université du Québec en Outaouais

Résumé : Nous assistons aujourd'hui à l'émergence de nouvelles formes de gestion et d'utilisation de la forêt. Ces nouvelles pratiques se développent dans le contexte actuel des demandes des Autochtones ainsi que d'autres groupes de la société civile qui cherchent à être inclus dans les processus de prises de décision. La montée de ces demandes va de pair avec une redéfinition des régimes forestiers. Ces deux phénomènes conjoints créent un contexte nouveau permettant à des partenariats de gestion, incluant des acteurs hétéroclites (municipalité, conseil de bande, intervenants touristiques, entreprises forestières) de voir le jour. Cet article se fonde sur l'analyse du projet de la Forêt de l'Aigle, situé en territoire Anishinabeg, dans la région de l'Outaouais. Les résultats de cette étude nous conduiront à suggérer que le maintien de la « sociodiversité » des acteurs de la forêt est un garant aussi important de sa survie que ne l'est la protection de la biodiversité.

Mots clés : Autochtones, politiques forestières, diversité, participation gouvernance, savoir traditionnel, Outaouais, Anishinabeg.

Abstract : New forms of management and new uses of public forest are presently emerging. These new practices surface while Aboriginal peoples, and other civil society actors, are requesting more participation in decision-making processes concerning forest use. These demands are voiced while forestry policies are undergoing significant changes. These two phenomena jointly create a new context where partnerships including diverse actors (municipalities, band council, tourism entrepreneurs, forestry companies etc.) are emerging. This article analyses the case of the "Forêt de l'Aigle" in Anishinabeg territory, in the Outaouais region (Québec). In conclusion of this study we will suggest that social diversity in forest governance is as important to forest survival as the protection of biodiversity itself.

Keywords : Aboriginal peoples, forest policies, diversity, participation, governance, traditional knowledge, Outaouais, Anishinabeg.

Introduction

La forêt publique canadienne, après avoir été longtemps considérée comme la chasse-gardée presque exclusive des grandes compagnies et des ingénieurs forestiers de l'État, est depuis une décennie au moins au cœur d'un débat de société qui prend le devant de la scène publique. Les manifestations de ce débat sont plurielles : allant du film *L'erreur boréale* de l'artiste Richard Desjardins qui fait une critique acerbe de la mauvaise gestion des forêts boréales jusqu'au rapport de la Commission Coulombe qui recommande une transformation en profondeur du régime forestier québécois en passant par le jugement Marshall de la Cour Suprême du Canada qui accepte le principe d'une gestion autochtone des forêts. Ces discours proviennent de sources très différentes mais ils se rejoignent dans une remise en question de la légitimité des politiques et des pratiques forestières dominantes. Ils font écho à une perspective de plus en plus présente au Canada mais également dans d'autres sociétés qui considèrent les forêts publiques comme un espace dont la gestion (ou la gouvernance) ne peut être laissée sous le contrôle unique des « experts » publics et privés (Chiasson, 2004).

Cette méfiance face à la gestion publique des forêts par l'État s'inscrit dans ce que Bernard Jouve (2004) qualifie de « crise du politique », c'est-à-dire une méfiance accrue des citoyens face au pouvoir politique et à la démocratie représentative. Cette crise

du politique est bien documentée par les sciences sociales (Pal, 2001; Thuot, 1998; Thériault, 1997) et de l'avis de plusieurs elle est accompagnée d'une demande de plus en plus pressante de participation citoyenne dans les affaires publiques. On peut aussi, comme le fait plus d'un, voir que la crise du politique s'explique aussi en partie par une résurgence de demandes de reconnaissance de la diversité identitaire (diversité d'orientation sexuelle, de genre, d'origine ethnique, diversité régionale etc.). Si ces tendances annoncées par les sciences sociales (la crise du politique et les demandes pour une plus grande participation de la société civile) commencent à apparaître dans le monde de la forêt publique, elles restent encore assez peu documentées. Certes, bon nombre de chercheurs intéressés par la forêt ont souligné la préoccupation environnementale qui trouve maintenant une certaine place dans les pratiques forestières au Canada (Salazar et Alper, 1996; Glon, 1999; Hayter, Soyez et Glon, 2001), notamment par l'entremise des pratiques de certification forestière (Myre, 1998). On compte assez peu de travaux qui étudient les pratiques forestières du point de vue et de la participation et de la reconnaissance de la diversité socioculturelle.

L'objectif principal de ce texte concerne justement de se pencher sur la question de la reconnaissance des groupes sociaux dans les pratiques et politiques forestières actuelles. Nous nous penchons

plus précisément sur le cas des Autochtones¹. Ce choix s'explique notamment par le fait que les Autochtones sont des acteurs de premier plan dans la réarticulation des modes de gestion de la forêt dans plusieurs provinces (Parsons et Prest, 2003; Beckley, 1998) en même temps qu'ils formulent des demandes fortes de reconnaissance de leurs spécificités culturelles. Notre interrogation porte sur trois plans : tout d'abord nous interrogeons les politiques forestières pour montrer leur ouverture récente vers de nouveaux acteurs non issus du couple État-industriels. Ensuite, nous abordons la position des Autochtones du Québec face à la gestion de l'environnement de façon à mettre en évidence le désir de reconnaissance mais aussi les difficultés que représentent l'intégration des Nations autochtones à la gestion des forêts. Nous terminons par une présentation du cas de la Forêt de l'Aigle, un cas réussi de gestion forestière locale permettant une cohabitation active de la sociodiversité dans la région de l'Outaouais québécois, territoire historique des Anishinabeg de Kitigan Zibi.

Évolution des politiques forestières au Canada : vers un savoir partagé?²

Le constat voulant que les politiques et les pratiques forestières fassent présentement face à une crise profonde est récurrent chez les analystes du secteur forestier canadien. Le modèle de gestion industriel des forêts que certains font remonter au début du siècle (Blais, 2005) fait aujourd'hui face à une certaine crise qui apporte son lot de renouvellement. Plusieurs auteurs ont documenté cette crise que ce soit pour en souligner les impacts sur les formes du travail (Mercure, 1996), pour souligner la menace d'une rupture des stocks ou encore pour mesurer l'impact des critiques environnementales et les efforts pour inscrire la gestion forestière dans la mouvance du développement durable. Notre analyse part du postulat que cette crise est aussi celle d'un régime forestier qui centralise lourdement le pouvoir chez les « experts » des grandes compagnies forestières et des organes de l'État chargés du dossier forestier.

La gestion étatique d'après-guerre : d'une crise à l'autre

Jusqu'à la fin du 19^{ième} siècle, les différents gouvernements canadiens se sont assez peu affairés au contrôle de la ressource forestière publique. Ils se sont contentés de récolter des droits de coupe sans faire appel à aucune autre forme de régulation des pratiques forestières des acteurs privés (Blais, 2005). Ce laisser-faire donna cependant lieu à une première crise sous forme de l'effondrement des stocks de pins blancs qui représentait l'essence de choix de l'industrie forestière de l'époque. Cette

crise, couplée avec l'émergence d'un mouvement conservateur en Amérique du Nord (Girard, 1994), apporta des demandes pour un contrôle plus serré de la ressource forestière et la préservation d'espaces forestiers exceptionnels (les parcs nationaux). Dans la foulée de cette crise, les premières mesures allant dans le sens d'une gestion publique de la forêt vont se mettre en place petit à petit. Cette crise va aussi aller de pair avec le développement d'un savoir scientifique qui passera par la mise sur pied des premières écoles de génie forestier au début du 20^{ième} siècle pour progressivement s'imposer au cœur de la gestion forestière d'après-guerre. Cette rationalisation va avoir un impact sur la participation des travailleurs autochtones dans les activités forestières. Jusqu'alors ceux-ci avaient contribué de manière significatives aux activités forestières, notamment, la « drave ». La mécanisation a progressivement éliminé les Autochtones de ces nouveaux emplois mieux rémunérés (Basile, 1998).

Le modèle d'organisation et de mise en valeur des forêts publiques qui va prédominer lors de la période d'après-guerre est qualifié de « foresterie industrielle » par Beckley (1998). Ce modèle, comme l'indique son nom, est centré sur l'exploitation industrielle de la matière ligneuse par les grandes compagnies forestières. Beckley, parmi d'autres, souligne que la mise en place de ce modèle industriel va se faire avec la complicité de l'État et cela dans toutes les provinces canadiennes. En effet, jusqu'à très récemment l'intervention de l'État en matière de forêt a visé à consolider et à soutenir la récolte de la matière ligneuse par les compagnies privées.

Cependant, l'État, après avoir livré les forêts aux industriels sans conditions ou presque (GRIP, 2005), va progressivement resserrer les contrôles sur la forêt publique et intensifier les interventions forçant les compagnies forestières à se responsabiliser en vue du *rendement soutenu*, ce qui entraînera une intensification des pratiques d'aménagement, un accroissement des réglementations des méthodes de coupe (Boucher et Dupuis, 2005). Ces mesures introduites dans la deuxième moitié du 20^{ième} siècle, si elles sont très éloignées des politiques de laisser-faire du 19^{ième} siècle, ne remettent toutefois pas en cause le modèle industriel. Au cœur de ce dernier réside une conception de la gestion publique dont l'objectif principal est d'assurer un approvisionnement suffisant de bois pour l'industrie. On constate, en fait, que les normes progressivement imposées aux industriels dans les années 1970 et 1980 remettent peu en question cet objectif central. Les premières mesures imposées par l'État viseront justement à pérenniser l'exploitation industrielle de la matière ligneuse simplement en l'encadrant mieux. Ces mesures apparaîtront de plus en plus nécessaires dans un contexte où les approvisionnements deviennent de plus en plus problématiques pour la plupart des essences.

Certains auteurs (Beckley, 1998; Parsons et Prest, 2003) vont rajouter avec justesse que le modèle industriel et les politiques forestières qui l'ont encadré s'appuient et sont organisés sur un

¹ Le terme « autochtone » est employé ici de façon générique et réfère à tous les Premiers Habitants du Canada : Inuit, Métis, et Premières Nations. Le terme « Première(s) Nation(s) » est quant à lui employé pour désigner les communautés amérindiennes (avec ou sans statut de réserve).

² Cette section s'inspire assez largement d'un texte préparé par René Blais et Guy Chiasson (soumis pour publication).

seul et même type de savoir sur la forêt. Dans les mots de Beckley (1998, p. 741),

the knowledge base for industrial forest management is scientific forestry as taught in degree-granting university forestry program across North America. For nearly a century the primary orientation of these institutions has been the science of timber extraction and regeneration. Forest scientists' efforts in fire control, pathology, silviculture (sic), entomology, economics, and other disciplines have focussed on maximising financial returns through timber values.

Ce savoir scientifique va dominer la foresterie publique puisqu'il va trouver sa place dans les écoles de foresterie mais également dans les entreprises forestières privées et dans les ministères chargés de la gestion des ressources naturelles. Le développement de ce « savoir » n'a cependant pas pu prévenir une nouvelle crise qui viendra dans les années 1980 semer un doute sur le bien fondé de la gestion industrielle de la forêt. Tout comme celle du 19^{ième} siècle, cette crise amène les acteurs forestiers à composer avec un approvisionnement de bois en déclin. Cependant, la crise est plus profonde qu'une simple problématique de gestion technique de la rareté. Elle va progressivement remettre en cause le modèle industriel lui-même en s'attaquant notamment à la centralisation du pouvoir qui l'anime.

Crise et ouverture à la sociodiversité

La crise qui secoue le secteur forestier à compter des années 1980 a plusieurs facettes. Les difficultés qu'a connu l'industrie depuis au moins une vingtaine d'années sur le plan de la production (protectionnisme américain sur le bois d'oeuvre, exigences de certification environnementale, diminution de la qualité et la quantité des approvisionnements etc.) ont eu des conséquences graves ressenties fortement par bon nombre de communautés canadiennes et sont ainsi bien connues du public. La gouvernance du modèle industriel a, elle aussi, essuyé plusieurs difficultés puisque remise en doute par plusieurs critiques, parfois moins visibles. Parmi celles-ci, certaines vont demander une plus grande reconnaissance pour des modes de gestion qui sortent du registre de l'exploitation de la matière ligneuse. C'est le cas du discours écologiste qui réclame un meilleur encadrement des pratiques de coupe et d'aménagement pour minimiser les perturbations des écosystèmes forestiers dans leur ensemble (faune et flore). C'est aussi le cas de bon nombre d'utilisateurs et d'entrepreneurs qui voient la forêt comme un potentiel récréotouristique (Premières Nations, pourvoyeurs, clubs de chasse et pêche, promoteurs de sentiers pédestres etc.) ou comme une source d'activités économiques autres que l'utilisation de la matière ligneuse (trappeurs, acériculteurs, bleuetiers etc.). D'autres vont reprocher à l'industrie de ne plus soutenir adéquatement le développement socio-économique régional. C'est le cas de bien des communautés locales et

régionales dépendantes de la forêt (Chiasson et Gadoury, 2000; Bouthilier, Carrier, Côté, Désy, 2000) qui veulent obtenir un meilleur contrôle de la ressource forestière pour en déterminer les utilisations les plus porteuses de développement et les plus acceptables localement. C'est aussi le cas des Autochtones, notamment des Premières Nations, dont nous analyserons les demandes dans la section suivante.

Selon l'interprétation de Beckley que nous partageons (1998), ces critiques doivent être comprises dans le contexte d'une crise de légitimité même du modèle industriel et des politiques qui l'ont soutenu. Face à une gouvernance jugée trop centralisatrice et ne répondant qu'à des intérêts étroits de la société, ces critiques demandent une participation accrue dans la prise de décision et une diversification des usages reconnus de la forêt.

The forestry profession, in both the public and private sectors, is currently facing a legitimacy crisis. That crisis comprises two parts: 1) the general public is demanding greater accountability of forest management; 2) there is a growing preference for ecosystem-based forest management –management that balances a broad range of benefits derived from the forest. (Beckley, 1998, p. 736).

Dit autrement, les critiques s'attaquent à un mode de gestion des forêts gouvernées dans une seule perspective, celle qui associe la forêt à un potentiel de bois productif. La population, comme le fait remarquer Beckley dans les propos cités précédemment, se montre plus méfiante face à l'emprise de ce « savoir » sur la forêt publique. Elle demande que celle-ci soit gérée de façon à incorporer d'autres acteurs représentant d'autres visions de la forêt et d'autres intérêts.

Ces critiques ont trouvé un certain écho au niveau des politiques forestières du Québec tout comme dans les autres provinces. Les cadres législatifs forestiers de ces provinces restent toujours marqués par leur association historique avec le modèle industriel. Cependant, quelques brèches significatives ont été progressivement introduites laissant une certaine place à de nouvelles expérimentations dans les pratiques forestières locales. Au Québec, par exemple, le régime des Contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestiers (CAAF) instauré par la Loi sur les Forêts de 1986, donnait le droit à la population de consulter les plans d'aménagement des compagnies (GRIP, 2005). Cette mince ouverture fut suivie par d'autres mesures législatives. Ainsi, le gouvernement québécois cèda, à compter de 1995, aux municipalités et municipalités régionales de comtés le droit de se servir des terres publiques intra municipales comme un levier de développement local (Chiasson et Gadoury, 2000; Désy, 1995; Carrier, 1995). Les modifications subséquentes à la Loi sur les Forêts permirent de céder des baux à des utilisateurs forestiers non propriétaires d'usines incluant les municipalités locales et conduisirent à la

mise en place des Tables de Gestion intégrée des ressources (GIR) qui sont des mécanismes visant à instaurer une co-gestion ou au moins favoriser la médiation des conflits entre différents utilisateurs (les industriels, le récréotouristique, etc.) et parties prenantes (municipalités, écologistes, représentant des bureaux régionaux des ministères concernés) (Chiasson, 2005). Des changements semblables sont observables dans les autres provinces canadiennes (Myre, 1998) et dans les régimes forestiers d'autres pays (Chiasson, 2004).

Bien qu'ils soient pour la plupart récents, ces changements ont permis à des expériences locales allant dans le sens d'un renouvellement des logiques de gouvernance forestière de voir le jour ou de prendre de l'ampleur. Ces expériences commencent à être documentées par la littérature canadienne. Betts (1997) présente une série d'expériences de « community forestry » au Nouveau-Brunswick, tandis que Duinker, Matakala et Zhang (1991) retrouvent cette foresterie communautaire en Colombie-Britannique et en Ontario. Le cas de la Forêt de l'Aigle (GRIP, 2005, De Blois Martin, 2004) dont nous parlerons plus tard ainsi que l'expérience des métairies du Bas Saint-Laurent sont parmi les expériences dont la littérature rend le plus souvent compte pour le Québec. Malgré les différences sans doute significatives entre ces expériences et les appellations qu'on leur donne, les auteurs sont prêts à les voir comme s'inscrivant dans un mode de gouvernance alternatif à la foresterie industrielle. En effet, malgré leurs différences elles ont toutes en commun un mode de gestion beaucoup moins centralisateur que celui qui caractérise la gestion industrielle. Selon les termes de Betts (1997, p. 248) : « In North America, community forests are often governed by elected groups that represent the diverse forest interests in a community. Such interest might include woodcutters, recreational groups, naturalists, First Nations, local businesses, and representatives of the local industry ».

La lecture proposée par ces auteurs suggère que les modifications apportées aux régimes forestiers canadiens annonce un mode de gouvernance où le pouvoir de décision et le savoir est mieux partagé entre les divers intérêts locaux concernés par la forêt. Que signifie cela pour les Autochtones, un groupe d'acteurs qui devient de plus en plus incontournable d'une gestion forestière plurielle? Peut-on parler, comme le font Parsons et Prest, d'une « aboriginal forestry » dans le sens d'un mode de gestion capable de réconcilier les valeurs ancestrales autochtones et les visions non autochtones? Depuis quelques années les changements aux régimes forestiers provinciaux instaurent des forums locaux où les Autochtones peuvent participer à la gestion des forêts et mieux faire valoir leurs représentations et utilisations culturelles de la forêt (Parsons et Prest, 2003; Beckley, 1998; Betts, 1997). La participation des Autochtones à la gestion forestière est d'ailleurs souvent reconnue comme une condition importante pour la certification des produits forestiers (Myre, 1998). Ces conditions si elles ouvrent des possibilités nouvelles vers une intégration à part égale des Autochtones n'offrent cependant

aucune garantie en ce sens puisque les intérêts de part et d'autre restent souvent difficiles à réconcilier.

Paradigmes du savoir et cooptation³

Aborder la question de la participation des Autochtones à la gestion forestière renvoie inévitablement à poser la question du fondement épistémologique de la connaissance et de la définition de la nature chez les Premières Nations ainsi que le problème de la reconnaissance de ce savoir par les autres parties. Le savoir autochtone, souvent qualifié de savoir traditionnel-écologique (*Traditional-Ecological-Knowledge*), est holistique en ceci qu'il ne se conçoit pas en dehors du mode de vie et des croyances, il n'est donc pas « objectif » au sens du savoir scientifique. Dans le paradigme du savoir autochtone, les croyances religieuses et spirituelles jouent un rôle central dans l'interprétation qui est donnée des lois naturelles. Ainsi, l'équilibre de la nature n'est pas expliqué par la loi Lavoisier de la conservation de la masse (rien ne se perd, rien ne se crée) mais est attribué à l'existence d'une volonté supranaturelle habitant les animaux et autres formes de vie (végétaux, eau, vent, feu) qui veillent à l'équilibre de la nature. Dans cette perspective, le savoir traditionnel-écologique autochtone relève plus d'une démarche métaphysique que d'une approche hypothético-déductive, telle que celle qui supporte en principe la science moderne. Ainsi, Marcel Dominique ouvrait le colloque : *Les Premières Nations et les mesures d'harmonisation en milieu forestier*, tenu à Essipit les 9, 10 et 11 mars 2004, par ces mots :

Dans les anciennes cultures autochtones, on dit que la Terre-mère est comme un animal et nous les humains, nous sommes des parasites. Alors, quand nous essayons de labourer la Terre, elle grouille un peu. Ça lui donne des démangeaisons. Elle se demande : « Qu'est-ce que les humains font sur mon dos? » Elle décide de se gratter. Pour se gratter, il y a les tremblements de terre, les inondations, les volcans, et la nature se déchaîne. Il faut l'écouter, l'entendre, la respecter parce que nous dépendons de la terre. (Dominique 2004 : 5).

En novembre 2002, lors du *Second Indigenous Forum on Climate Change* (The Hague), différents organisations autochtones ont signé ensemble une déclaration des peuples autochtones sur le changement climatique. Celle-ci rappelle les principaux fondements de la pensée autochtone. D'abord que la terre est la Mère des humains et que celle-ci n'est pas un bien à consommer mais un espace sacré que le Créateur a confié aux Autochtones pour qu'ils en prennent soin. Ensuite, le texte rappelle que grâce

³ Cette section s'inspire en partie d'un texte publié (Martin 2004) dans une revue de transfert des connaissances sous patronage de la communauté européenne,

au savoir traditionnel les peuples indigènes, partout sur terre, ont réussi à maintenir les écosystèmes en équilibre, tant et aussi longtemps qu'ils ont pu y pratiquer leur mode de vie traditionnel. Les auteurs du texte considèrent même que seuls les territoires encore exploités selon le modèle autochtone ne contribuent pas au réchauffement climatique, ainsi affirment-ils :

Our cultures, and the territories under our stewardship, are now the last ecological mechanisms remaining in the struggle against climate devastation. All Peoples of the Earth truly owe a debt to Indigenous Peoples for the beneficial role our traditional subsistence economies play in the maintenance of planet's ecology. (Declaration of Indigenous Peoples on Climate Change, article 3).

Malgré l'apparente incompatibilité épistémologique entre savoir traditionnel-écologique et science moderne nous assistons, en Amérique du Nord, à l'émergence d'un quasi-consensus en sciences sociales à propos du savoir traditionnel et écologique. En effet, alors que celui-ci fut pendant longtemps rejeté du revers de la main, du fait de ses fondements spirituels, les études anthropologiques et sociologiques les plus récentes affirment au contraire que le savoir traditionnel des Autochtones est susceptible de contribuer grandement à la science moderne. Des travaux récents suggèrent même, que ces savoirs doivent être combinés aux observations scientifiques pour produire la meilleure analyse possible (Berkes 1994, 1997, 1999; et Berkes, Gorge et Preston 1991). En effet, les savoirs autochtones sont susceptibles de procurer des informations inaccessibles aux enquêtes scientifiques classiques, ils peuvent retransmettre des observations faites par l'humain il y a des décennies et que les sciences modernes ne sauraient retracer qu'en déployant des efforts importants. Plus encore, certains scientifiques prônent l'intégration des deux formes de savoirs afin de définir les mesures de protection. La NASA, en organisant un atelier de réflexion sur le changement climatique et les Autochtones (Albuquerque 28 octobre - 1^{er} novembre 1998), apportait une caution plus que morale à cette approche venue des sciences sociales. Nancy Maynard de la NASA déclarait, lors de cette réunion, que pour comprendre complètement les implications du changement climatique, il était impératif d'avoir recours à la sagesse et à l'expérience des Autochtones, qu'il fallait intégrer leurs expériences des événements passés, leurs perspectives enracinées dans la culture et leurs recherches avec les observations et les résultats de recherche de la science non-autochtone.

Pourtant, cette caution morale venue des « science dures » concernant la possible intégration du savoir traditionnel et écologique n'entraîne pas pour autant des actions concrètes. En fait, malgré les données produites par les instituts de recherches autochtones, à partir du savoir et de l'observation locale, les experts attachés aux universités continuent à conduire leurs

propres recherches sur des sujets tels que la gestion de la forêt ou le changement climatique sans consulter les savoirs Autochtones. Ceci conduit au développement en parallèle de deux corpus de données. Lors d'un séjour à Kuujjuarapik (Nunavik), j'ai entendu de jeunes Inuit faire des plaisanteries à propos d'une équipe de l'Université Laval qui, à grand renfort de moyens techniques, cherchait à mesurer les effets des feux sur les forêts d'épinettes situées à la limite septentrionale des arbres. Je me souviens qu'un jeune fit ce commentaire en regardant une équipe de chercheurs partir en hélicoptère pour leur site d'expérimentation : « Pourquoi est-ce qu'ils ne nous demandent pas ce qu'on sait sur les incendies de forêt? Nos aînés en ont vu des feux, c'est ridicule de dépenser autant d'argent pour envoyer des étudiants faire brûler des petits carrés de toundra pour voir combien de temps ça prend pour repousser, alors qu'il suffirait de nous le demander. »

En somme, les deux formes de savoir, traditionnel-écologique d'une part et scientifique d'autre part se construisent en parallèle. Ce constat faisait dire à Leanne Simpson (2001), Directrice des Études Environnementales Autochtones de l'Université Trent (Ontario) que les Euro-canadiens ne sont pas intéressés par un savoir alternatif ayant des fondements épistémologiques différents, mais seulement par les informations factuelles fournies par le savoir traditionnel quand celles-ci peuvent être utilisées pour tester les hypothèses générées par des scientifiques. Leanne Simpson suggérait même, à la suite de Stevenson (1996) et McGregor (1999) que le savoir traditionnel autochtone est aujourd'hui « récupéré » par les chercheurs des universités qui le « reconstruisent », non pas pour le comprendre dans son intégralité, mais afin de le normaliser et de le « scientifier » de manière à ce qu'il puisse être intégré à la science moderne. En fait, l'approche qui se dessine dans les sciences de la nature, par rapport au savoir traditionnel, consiste à ne voir en lui qu'un simple corpus de données qui, une fois collectées, soit par des étudiants envoyés en stage dans les communautés autochtones, soit en demandant aux autochtones eux-mêmes de le rassembler peut ensuite être traité et analysé à l'aune des concepts scientifiques. Cela crée, on s'en doute, une distorsion importante puisque les informations que procure le savoir traditionnel ne sont pas neutres, mais sont, au contraire, associées à une conception du monde spécifique et n'ont de véritable valeur empirique que dans ce contexte épistémologique. Il en va d'ailleurs de même, des données produites par le savoir scientifique qui ne prennent tout leur sens que si l'on admet les prémices qui supportent la science.

Si l'on considère cette différence épistémologique fondamentale, on peut comprendre pourquoi certains intellectuels autochtones, tels Leanne Simpson, s'insurgent contre la récupération de leurs connaissances, utilisées pour supporter une forme de pensée étrangère à la leur. Cela devient pour eux d'autant plus difficile à admettre que le fondement du savoir traditionnel et écologique est souvent considéré, au mieux, comme un savoir auxiliaire ou, au pire, comme une donnée politique avec laquelle il faut

composer pour obtenir la collaboration des communautés autochtones, indispensable au financement institutionnel de la recherche. En fait, un des problèmes de la non-reconnaissance de l'égalité des savoirs est que l'intégration des Autochtones dans les organismes de prises de décisions tels que les conseils d'administrations des parcs naturels, ou bien leur participation dans les études préliminaires des grands travaux ne conduit pas nécessairement à la prise en compte de leur vision du développement. Pire encore, cette participation conduit bien souvent à une cooptation de leurs arguments et minimise ainsi leur opposition au développement de type industriel. En effet, au fur et à mesure que le long processus de prise de décision suit son cours, le savoir autochtone est progressivement marginalisé, à force d'être confronté aux données quantitatives et « objectives » des scientifiques. Si bien que les experts scientifiques imposent petit à petit leurs analyses de la situation et les décisions prises finissent par être davantage inspirées par la vision scientifique que par le savoir traditionnel-écologique. Le résultat net de l'intégration du savoir traditionnel-écologique dans les processus scientifiques est, au mieux, décevant pour les Autochtones (Martin, Falvo and Chotka 2004) et, dans le pire des cas, ils se rendent compte que leur participation aux débats ou au processus de gestion les rend co-responsables de décisions qu'ils ne cautionnent pas. Ainsi, dans le cas du projet hydroélectrique Grande-Baleine, auquel les Inuits étaient particulièrement hostiles — puisque devant inonder leur territoire — le fait qu'ils aient été inclus, à titre d'experts, dans les études d'avant-projet a permis aux auteurs des rapports de faisabilité de dire que la version finale du projet avait été élaborée grâce à la participation des Inuits. Le texte final poussant même l'ironie jusqu'à identifier une des variantes en précisant qu'elle avait été développée à la suite des conseils des Inuits, donnant ainsi l'illusion que ces derniers étaient en accord avec le projet, voire qu'ils en partageaient la paternité (Martin 2003).

Loin d'être dupes, les Autochtones craignent ainsi que le recours au savoir traditionnel et l'implication des aînés dans les projets de recherche ne servent qu'à légitimer le processus scientifique au lieu de faire la promotion de la « sociodiversité ». Pourtant les Autochtones sont convaincus qu'ils peuvent contribuer à la connaissance et pensent que leurs expériences pourraient être plus judicieusement utilisées que pour simplement cautionner et rendre politiquement acceptables des travaux parfois dangereux pour l'environnement, comme en témoigne cet extrait d'un discours du Chef Denis Ross :

Malgré le fait que bien des acteurs nous reconnaissent un savoir traditionnel et millénaire en matière de gestion de l'écosystème forestier, il n'en demeure pas moins que notre contribution se veut limitée ou restreinte au processus de consultation formelle imposé par la loi ou encore à la participation entourant les processus de certification environnementale.

Pourtant notre contribution a permis d'améliorer les pratiques forestières dans leur ensemble et par la même occasion, de favoriser l'aménagement durable de la forêt. En conséquence, les Premières Nations se doivent d'être prises en compte lors de l'élaboration des politiques et des normes d'intervention régissant l'implication, entre autres des compagnies forestières sur l'ensemble du Nitassinan. (Ross 2004 : 9).

Les Autochtones n'ignorent pas que la validité de leur savoir est mise en cause du fait des fondements spirituels de leur approche. Pourtant, eux sont convaincus de l'efficacité de leur savoir car, éclairé par l'expérience de leurs ancêtres, les Autochtones considèrent avoir su effectuer une gestion de la faune et de la flore plus que satisfaisante et nettement supérieure à celle des Euro-canadiens dont l'approche est, selon les membres des Premières Nations, prédatrice et de ce fait non-durable, surtout dans le domaine de la forêt :

Pour nous, laisser de côté ce que nous ne comprenons pas est toujours une bonne politique. Non seulement nous, les humains, dépendons de la forêt mais toute vie en dépend. Nous laissons les choses être et nous laissons la forêt se développer naturellement. C'est notre approche. Toute votre science ne saura vous sauver si vous continuez à prendre ce qui est là et ce qui nous garde ici. Je sais que tout dépend de tout... C'est la meilleure science que je puisse vous donner. (Aîné Innu Simon Michel, cité par Niquay 2004 : 11).

Tout dépend de tout, voilà le fondement de la connaissance autochtone. Ce qui signifie que chaque projet de développement, chaque coupe forestière a un impact dont les répercussions dépassent largement la simple action initiale. Pour les Autochtones il est donc impératif que l'Occident repense le développement de manière à le rendre compatible avec l'objectif général des Autochtones de conservation de la nature.

En attendant que cela advienne, ces derniers adoptent, surtout dans le domaine de l'exploitation forestière, une stratégie en deux volets. Premièrement, ils ont recours aux tribunaux pour contraindre les provinces à les consulter avant d'octroyer aux compagnies des droits de coupes sur les territoires ancestraux. Depuis le jugement rendu en faveur des Haïdas par la Cour suprême (2004), les Autochtones savent que, même si leur nation n'a pas signé d'entente formelle, les tribunaux doivent quand même protéger leurs droits et qu'ils doivent être consultés avant que leurs territoires ne soient exploités. Le jugement rendu, le 17 juin 2005, par la Juge Grenier en faveur des Innus qui s'opposaient aux contrats d'approvisionnement et d'aménagement

forestier (CAAF) accordés à la compagnie Kruger par Québec est, à ce titre, très clair « Québec [...] a violé son obligation constitutionnelle » (cité par le Devoir 2004) a déclaré la Juge ajoutant que les gouvernements ne peuvent agir sans consulter les Premières Nations même si celles-ci n'ont pas encore fini de négocier la reconnaissance de leurs droits territoriaux. Ce jugement aura, sans aucun doute, des répercussions pour les Premières Nations qui n'ont pas encore signé d'ententes, notamment les Algonquins, les Innus et les Atikamekw, et dont les territoires sont l'objet d'importantes exploitations forestières.

Le second volet de la stratégie autochtone consiste à « développer des mécanismes leur permettant de participer de façon plus importante à la gestion territoriale » (Niquay 2004 : 10). Le but de cette participation dans des projets de cogestion est :

de rendre conditionnelle la préservation des modes de vie traditionnels au développement économique [...] Ce principe de même que celui du développement durable ne sont pas évidents à faire appliquer par les compagnies forestières. Les discussions doivent être longues et les arguments réitérés maintes fois... (Coocoo 2004 : 14).

Les Autochtones veulent donc mettre à profit le droit qui leur est reconnu d'être partie prenante des modèles de gestion afin de protéger l'environnement mais ils ne rejettent pas systématiquement tout projet forestier et sont prêts à s'impliquer ou à participer à des projets si ceux-ci respectent le développement durable, intègrent le savoir traditionnel-écologique et sont créateurs d'emplois pour leurs communautés. C'est le cas par exemple de l'entreprise forestière Innu de Mashteuiatsh, propriété d'un Innu, ainsi que de la Forêt de l'Aigle qui va nous intéresser maintenant.

Une réalisation de la forêt plurielle, la Forêt de l'Aigle⁴

L'expérience de la Forêt de l'Aigle (Boucher et Koleva, 2005) illustre bien à la fois les changements qui sont en train de se produire dans les régimes forestiers tout comme l'idée et la pratique de la sociodiversité et la dimension plurielle de la forêt et de son utilisation. Enfin, elle comporte la particularité d'intégrer, dans sa conception son orientation et sa gestion, la Première Nation Anishinabeg de Kitigan Zibi. Ce projet de gestion et de développement est situé dans le nord de l'Outaouais, plus précisément entre les municipalités de Cayamant et de Maniwaki, cette dernière jouxtant Kitigan Zibi. Nous en rendons partiellement compte ici en rappelant successivement qui sont les acteurs impliqués dans cette

expérience, la diversification des activités qui s'y développent et le mode de gouvernance qui préside à sa gestion.

De nouveaux acteurs dans la gestion et l'utilisation de la forêt

Comme il a été souligné précédemment, pendant plus d'un siècle et demi, les acteurs qui avaient autorité sur l'utilisation de la forêt publique ou étatique du Québec se limitaient aux entreprises forestières et à l'État comme fiduciaire de ce patrimoine de ressources naturelles. Mais les changements introduits dans le régime forestier québécois à partir de 1986, avec la Loi sur les forêts, ont créé un espace qui permettait l'intervention des autres acteurs sociaux et même l'émergence de nouveaux acteurs dont les activités allaient être nettement orientées à la fois vers l'aménagement intégré de l'ensemble des ressources forestières et vers l'accessibilité à ces ressources par la population, locale en premier lieu, mais également de l'extérieur. La Corporation de gestion de la Forêt de l'Aigle (CGFA) appartient à cette mouvance du réseau de la *Forêt habitée*. Bien que cette idée d'une nouvelle forme d'utilisation de la forêt ait été lancée par des fonctionnaires du ministère des Ressources naturelles, la CGFA n'est ni une agence gouvernementale, ni un sous-traitant de l'État. Elle n'appartient pas non plus à l'univers des entreprises privées à capital-actions, mais plutôt à l'univers des entreprises collectives de l'économie sociale. Il s'agit donc d'une entreprise associative ou communautaire qui ne vise pas l'accumulation du capital et recherche plutôt le service au milieu que le profit, bien qu'elle ait un devoir de rentabilité, bref de bon gestionnaire.

Comme association, la CGFA comporte une particularité sur le plan de la composition de ses membres. Alors que la majorité des associations sont composées de membres individuels, celle de la Forêt de l'Aigle regroupe sept membres collectifs de nature diverse et aux objectifs variés. Trois d'entre eux sont des associations récréatives, plus précisément deux associations de chasse et de pêche et un club de motoneige. Nous y trouvons aussi un institut de recherche sur la forêt et une société sylvicole qui s'occupe d'opérations et d'aménagement forestier. Enfin, les deux autres sont des gouvernements locaux, la municipalité de Cayamant sur laquelle s'étend une partie du territoire de la Forêt de l'Aigle et le Conseil de bande de la Première Nation Anishinabeg de Kitigan Zibi. Chacun de ces membres collectifs est représenté au Conseil d'administration de la CGFA. Par ailleurs, la composition de la Corporation n'est pas limitée à sept membres et pourrait en accueillir d'autres.

Cette composition de la Corporation montre clairement que la CGFA regroupe des intérêts différents et qu'elle exerce un rôle de coordination dans l'utilisation et le développement d'un territoire forestier et de ses ressources diverses. Elle laisse aussi entrevoir qu'il s'agit d'un mode partenarial de coordination impliquant à la fois des institutions ou pouvoirs publics que sont les gouvernements locaux et des organisations autonomes de la société civile ou de la population locale. Tout cela indique que le

⁴ Cette partie du texte a fait l'objet d'une communication au colloque sur *Le développement local en milieu forestier*, tenu à Velingrad, Bulgarie, les 18 et 19 mai 2005.

projet de la Forêt de l'Aigle a été rapidement approprié par la population locale, bien qu'on ne puisse pas conclure, loin s'en faut, que l'ensemble de la population locale et de ses organisations soit impliqué dans cette expérience de gestion et l'orientation de ce projet. Cependant, on peut pour le moins soutenir que les groupes sociaux qui considèrent avoir des intérêts plutôt immédiats dans l'utilisation des ressources de ce territoire participent à l'orientation de cette expérience de développement.

Or, Kitigan Zibi s'est retrouvé parmi les tous premiers membres fondateurs de la CGFA. Bien que cette Première Nation ne renonce pas, du fait même de sa participation, à ses revendications et droits territoriaux sur la Forêt de l'Aigle, qui correspond à une partie importante de son espace historique de circulation et d'activités (territoire traditionnel), elle a voulu participer de plain-pied à ce projet comme partenaire des autres organisations membres. L'apport économique de l'entreprise à cette communauté se résume à un certain nombre d'emplois saisonniers dans les activités de coupe, ce que les responsables locaux considèrent non négligeable. Surtout, ils se sont impliqués dans le projet avec le désir d'insuffler dans l'entreprise certains éléments de la vision autochtone du développement et de la conservation de la forêt.

Enfin, il importe de souligner que la gestion de la Forêt de l'Aigle est appuyée par une équipe de professionnels aux compétences diversifiées. Avec ce projet, on voit même apparaître des types de professionnels qui n'intervenaient pas en forêt auparavant, tels que des biologistes et des écologistes, des « récréologues » et des chercheurs. Nous n'avons donc plus affaire aux savoirs classiques seulement de l'aménagement et des activités de prélèvement de la matière ligneuse tels que le génie forestier, mais d'autres types de génie ou de savoir-faire traditionnels se sont ajoutés grâce au partenariat. La forêt apparaît donc comme un milieu très diversifié qui nécessite des compétences professionnelles variées tant sur le plan biologique que sur le plan social et récréo-touristique. Car plusieurs ressources doivent y être aménagées et une pluralité d'utilisations y sont à concilier.

La question du compagnonnage des savoirs se pose cependant. Selon toute apparence, les nouvelles professions y trouvent leur place à côté des professions classiques de la forêt, telles qu'elles se sont développées au cours du XXe siècle. Par contre, jusqu'ici, la recherche que nous menons ne nous a pas permis de vérifier jusqu'à quel point les savoirs traditionnels étaient ou pouvaient être reconnus, valorisés et mis à profit dans ce projet au même titre que les autres types de connaissances. Nous pensons à l'expérience, souvent longue, des ouvriers forestiers et techniciens sur le terrain, à celle des chasseurs et pêcheurs, randonneurs de divers types, et tout particulièrement à celle des Premières Nations dont le processus d'intégration et de développement de la connaissance se différencie considérablement de la démarche des sciences et technologies

modernes actuellement utilisées en forêt. Mais les formes de délibération sociale qui animent ce projet comme nous le verrons plus loin, ne pourraient-elles pas servir d'espace, parmi d'autres, d'intégration de divers savoirs?

Une pluralité d'utilisations à concilier

Outre les activités de la CGFA (2003) reliées au renouvellement, à l'aménagement et à l'exploitation de la matière ligneuse comme détentrice d'un CAAF, opérations qui assurent le financement de son développement, la Forêt de l'Aigle demeure un lieu d'activités traditionnelles sur le plan récréatif, c'est-à-dire la chasse et la pêche d'un côté et la randonnée motorisée soit en véhicule tout terrain (VTT ou Quad) soit en motoneige l'hiver. Il s'agit d'activités pratiquées depuis longtemps par la population locale et cette dernière craignait que l'établissement de la CGFA ne vienne entraver leur accès à la Forêt de l'Aigle. « Une frange des utilisateurs de la Forêt de l'Aigle sont attachés à ce territoire en raison de sa gratuité mais également du fait qu'il n'est pas géré par des 'autorités' » (Entre les lignes Inc., 1996, p. 26). Il s'était d'ailleurs développé un fort sentiment de propriété des lieux parmi les utilisateurs qui résident dans la région immédiate, entre autres chez les propriétaires de chalets (13 ou 14) qui détiennent un bail de location à long terme sur le terrain où ils sont installés. Outre la crainte de perdre leurs droits de circulation et leurs droits d'installation, ces utilisateurs réguliers redoutaient d'être incommodés dans leurs activités et leurs déplacements par les opérations forestières. Enfin, certains propriétaires de chalets s'inquiètent de l'installation de camping semi-permanents en bordure des lacs où ils sont eux-mêmes installés et ont peur de perdre leur intimité.

Ainsi, dès l'élaboration de son projet, la CGFA devait concilier plusieurs usages différents de la forêt et les intérêts divergents de divers acteurs : ses propres activités d'exploitation forestière dont elle allait tirer la majeure partie de ses revenus, la fréquentation historique des lieux par une partie de la population locale pour des activités traditionnelles dans la nature, le développement de l'accessibilité de la Forêt de l'Aigle à une portion supplémentaire de la population locale ou régionale en créant de nouveaux moyens d'accès et d'hébergement, ainsi que le développement des activités récréo-touristiques d'un nouveau genre. En effet, la Corporation a déjà commencé à développer de nouveaux créneaux d'utilisation et d'activités dont elle entend poursuivre la promotion bien que ce genre d'activités soit moins populaire auprès de la population locale. On y retrouve les sentiers de randonnée, dont l'original sentier suspendu, de ski de fond, de vélo de montagne, le canotage, des aménagements pour faciliter l'observation des paysages comme de la faune et de la flore, la cueillette de petits fruits, de champignons, etc. On le voit bien, le programme de la CGFA est nettement orienté en fonction du milieu forestier comme un lieu de ressources multiples et s'adresse à divers intérêts et groupes de la population.

La conciliation entre ces usages différents, et sans doute divergents dans certains cas, a de toute évidence été réussie en bonne partie, ce qui n'élimine certes pas toute tension sociale et logistique que la CGFA doit arbitrer. Sur ce plan, les rapports et autres documents examinés ainsi que les entrevues réalisées avec des représentants de l'organisation témoignent d'une grande sensibilité aux aspirations de la population locale, une volonté de les respecter, d'y ajuster son programme et d'obtenir son adhésion au projet de développement de la Forêt de l'Aigle. Cette préoccupation indique que la Corporation exerce un mode de coordination ou de gouvernance bien ancrée dans le milieu.

Un mode de gouvernance ancré dans le milieu

La Corporation de gestion de la Forêt de l'Aigle semble réaliser une forme de gouvernance locale démocratique, participative et délibérative. Entreprise associative, elle constitue une sorte d'institution intermédiaire de coordination du développement appartenant à l'univers de l'économie sociale et solidaire (Laville, 2000). Les Corporations de développement économique communautaire (CDÉC) qui ont été mises en place dans des milieux urbains à l'initiative du mouvement communautaire ou associatif et les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC), une initiative du gouvernement fédéral que les communautés locales rurales se sont appropriée, appartiennent à la même forme d'organisation tout comme les Centres locaux de développement (CLD). Tous ces dispositifs partagent un trait commun : une composition qui inclut à la fois des représentants des pouvoirs publics et des organisations de la société civile en plus d'agir sur le mode partenarial.

Mais ce n'est pas que la composition de la CGFA qui assure un mode de gouvernance participatif et démocratique. Les préoccupations qu'elle exprime dans ses rapports, dans le discours de ses dirigeants mais aussi dans ses activités indiquent qu'elle entretient un rapport avec le milieu et la population en général qui va bien au-delà des intérêts des membres collectifs qui la composent. Entre autres, elle a, dès son démarrage comme organisation, commandé une enquête sur les attentes de la population à l'égard de la Forêt de l'Aigle (Entre les lignes Inc., 1996). Il est d'ailleurs cohérent que l'on maintienne ouverte la possibilité de nouvelles adhésions à la Corporation. D'un côté, les intentions de la CGFA sont orientées vers l'intérêt général de la population et non pas vers les intérêts particuliers de ses membres seulement ou de quelques-uns d'entre eux. Elle entre ainsi dans l'espace public et les délibérations qui s'y déroulent dans le cadre de son Conseil d'administration comme dans les sondages et forums publics qu'elle organise garantissent ce rapport avec l'intérêt général et l'espace public. D'un autre côté, la Corporation se met en position de construction sociale permanente. En effet, pour remplir sa mission, elle doit rester en lien constant avec le milieu et ses organisations de divers types, poursuivre les diverses délibérations et arbitrages nécessaires pour concilier diverses aspirations de la population. L'exercice

de la gouvernance ou de la coordination du développement du milieu par les ressources disponibles à la Forêt de l'Aigle est avant tout une démarche profondément sociale, une construction sociale bien avant d'être une planification administrative et économique. On peut avancer, sans grand risque de se tromper, que la réussite de cette expérience de développement tourné vers le milieu dépend en quelque sorte d'un capital social que l'on doit construire et entretenir, que l'on pourrait donc qualifier de patient, en ce sens que c'est à moyen terme qu'il livrera ses véritables fruits.

Par ailleurs, cela ne veut pas dire que cette construction est acquise une fois pour toutes et que la CGFA n'a pas de défis à relever sur ce plan. L'un de ces défis concerne l'orientation de la représentation des membres de la Corporation. Il n'est pas facile en effet de concilier cette tension que vivent les délégués entre, d'une part, la poursuite des intérêts et les préoccupations de leur organisation et de ses membres et, d'autre part, la poursuite de l'intérêt général que vise la CGFA. Sur un autre plan, la Corporation est confrontée à des blocages par ce que nous pourrions appeler l'enfermement sectoriel. Par exemple, l'entente qu'elle a obtenue avec le ministère des Ressources naturelles ne lui donne pas pleine autorité territoriale sur des types d'activités qui sont régulées par des lois et des règlements sous la juridiction d'autres ministères, que ce soit sur le plan de la chasse et de la pêche ou sur le plan de la circulation en forêt (CGFA, 2003). Enfin, nous avons déjà relevé la question de la nécessité d'une meilleure intégration des divers types de savoirs, tout comme d'une intégration plus poussée de la communauté de Kitigan Zibi. Ce dernier défi dépend en bonne partie de l'évolution des rapports entre cette communauté et les autres de la région, tant sur le plan de l'accès à la forêt que celui d'autres composantes de la vie en société, que ce soit la santé, l'éducation, l'économie. Dans cette perspective, l'expérience de la Forêt de l'Aigle laisse présager des possibilités de coopération et de partenariat dans le respect de la diversité.

Conclusion

Le cas de la Forêt de l'Aigle que nous venons de présenter peut être vu à la fois comme un miroir de tendances très contemporaines qui travaillent le secteur forestier et un cas exceptionnel, exemplaire en quelque sorte. Il est un miroir dans la mesure où il offre une réponse parmi d'autres à la crise de légitimité qui travaille présentement la gestion des forêts publiques. Cette crise et les réponses qu'y apportent les États provinciaux au Canada sont le signe de l'éclatement du consensus des États et des industriels autour d'un mode de gestion industriel. Face à une gestion industrielle discréditée, les politiques forestières s'ouvrent progressivement à la diversité d'utilisateurs qui deviennent des « parties prenantes » du territoire forestier.

L'ouverture des politiques forestières à la diversité des usages et à la « sociodiversité » ne va pas sans poser des défis nouveaux :

conciliation d'usages potentiellement contradictoires du patrimoine forestier mais également conciliation de visions et d'intérêts différents. La Forêt de l'Aigle représente une tentative de conciliation à l'échelle locale et de cohabitation productive de conceptions très différentes de la forêt et de son utilisation, incluant celle des Autochtones. En ce sens, elle est, comme plusieurs cas qui émergent sur le territoire canadien, à la fois une conséquence de la crise de légitimité et un effort de reconstruction de consensus locaux autour d'un savoir pluriel puisant dans la diversité des identités et des intérêts par rapport à la forêt.

L'expérience de la Forêt de l'Aigle apparaît également exceptionnelle, bien que non unique, et c'est pourquoi elle est largement reconnue comme un succès par les commentateurs du monde forestier et du développement rural (De Blois Martin, 2002). Elle est exceptionnelle dans la mesure où elle a réussi une certaine intégration entre la vision autochtone et celle des autres usagers locaux. Une telle intégration ne va pas de soi, même dans un contexte où les politiques publiques suggèrent un partage du pouvoir entre les divers usagers. Les savoirs traditionnels des Premières Nations sur la nature et l'environnement sont difficilement conciliables avec les visions scientifiques et le savoir acquis des gestionnaires traditionnels de la forêt. Cet écart peut souvent donner prise à de mauvaises compréhensions et à des conflits parfois acrimonieux sur le partage des ressources naturelles entre les communautés euro-canadiennes et autochtones. Le caractère exceptionnel de la Forêt de l'Aigle qui en fait un modèle pour plusieurs repose sur sa capacité de concilier plusieurs usages et divers types d'acteurs en plus d'avoir intégré dans ce processus une Première Nation à côté d'autres organisations de la société. Pour cette raison, elle offre un potentiel de construction d'un *modus vivendi* entre le savoir traditionnel-écologique des Premières Nations, les représentations ludiques de la forêt courante dans la population locale, les savoir-faire traditionnels des forestiers et les visions scientifiques et technologiques de l'utilisation des ressources du milieu forestier. En fait, la Forêt de l'Aigle s'est progressivement instituée comme un forum local permettant l'intégration active des diverses visions. Le résultat net de cette intégration est l'absence de conflit ouvert et la capacité qu'ont les différents acteurs d'agir sur la forêt en fonction de leurs intérêts individuels que ceux-ci soient d'ordres économiques, écologiques, récréatifs, politiques ou spirituels. La forêt devient donc un lieu de pluralité ou le respect de la sociodiversité permet d'avancer.

De la sorte, la CGFA pourrait progressivement devenir un forum local d'intégration active des divers savoirs, visions et usages d'une forêt qui devient de plus en plus plurielle. Cela ne peut se réaliser que dans un processus de démocratisation qui s'appuie sur l'inclusion et la participation de la population et la délibération entre les différents acteurs et intérêts qui la composent en même temps que sur l'implication des représentants élus des gouvernements locaux. Une telle expérience et son développement sont difficilement concevables

sans l'ouverture créée par les changements qui sont intervenus dans les politiques forestières sous la pression de la population et des mouvements sociaux au cours des vingt dernières années au Québec comme ailleurs. En même temps, la réussite et la poursuite de telles expériences assurent l'authenticité de l'évolution du régime forestier. Elles doivent se multiplier, certaines devenant exemplaires de façon à faire modèle, afin que les compromis qui sont en train de se construire socialement et politiquement dans l'utilisation de la forêt s'institutionnalisent. Cela devrait contribuer à créer un nouveau modèle de développement dans le secteur de la forêt où seraient incluses diverses composantes de la population dont les Premières Nations et les Autochtones en général.

Remerciements

Ce texte a bénéficié de l'appui financier du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada dans le cadre d'un projet intitulé *Gouvernance locale dans les régions périphériques québécoises*.

Bibliographie

- BAZILE, Suzy, 1998, *Le tourisme dans un contexte de prise en charge : deux cas autochtones; Manawan (Canada) et Ilutissat (Groenland)*, mémoire de maîtrise en anthropologie, Québec, Université Laval.
- BECKLEY, T., (1998), « Moving toward consensus-based forest management : A comparison of industrial, co-managed, community and small private forests in Canada », *The Forestry Chronicle*, vol. 74, no 5, p. 736-744.
- BETTS, M., (1997), « Community Forestry in New Brunswick », *International Journal of Ecoforestry*, vol. 12, no 3, p. 247-254.
- BERKES, F., (1999), *Sacred Ecology: Traditional Ecological Knowledge and Resource Management*. Philadelphia, PA: Taylor and Francis.
- BERKES, F., (1997), "New and Not-So-New Directions in the Use of the Commons: Co-Management". *The Common Property Resource Digest* no 42, p. 5-7.
- BERKES, F., (1994), "Co-Management: Bridging Two Solitudes". *Northern Perspectives* 22 (2/3), p. 18-20.
- BERKES, F., GEORGE, P. and PRESTON, R. (1991), "Co-Management: The Evolution in Theory and Practice of the Administration of Living Resources". *Alternatives* vol. 18, no 2, p. 12-18.
- BLAIS, R., (2005), « L'écoumène forestier canadien : De son exploitation à sa gestion jusqu'à sa gouvernance » dans J. L. Boucher et G. Chiasson (dir.). *Le développement local en milieu forestier*, Université du Québec en Outaouais, Actes de colloque, (À paraître).
- BLAIS, R. et CHIASSON G., (soumis pour publication), « L'écoumène forestier canadien: État, techniques et communautés. Évolution d'un certain savoir-faire" *Revue canadienne des sciences régionales*.
- BOUCHER, J.L. et S. DUPUIS, (2005), « Le régime forestier du Québec : marché, État et société civile ». dans J. L. Boucher et G. Chiasson (dir.). *Le développement local en milieu forestier*, Université du Québec en Outaouais, Actes de colloque, (À paraître).
- BOUCHER, J. L. et S. KOLEVA, (2005), « La Forêt de l'Aigle, une innovation sociale », dans J. L. Boucher et G. Chiasson (dir.). *Le développement local en milieu forestier*, Université du Québec en Outaouais, Actes de colloque, (À paraître).
- BOUTHILIER, L., M. CARRIER, S. CÔTÉ et J. DÉSY, (2000), « Viabilité des communautés dépendantes de la forêt », dans M. Carrier et S. Côté, (s.d.), *Gouvernance et territoires ruraux. Éléments d'un débat sur la responsabilité du développement*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 245-297.
- CARRIER, M., (1995), « Décentralisation et stratégies entrepreneuriales en Abitibi-Témiscamingue : les lots intramunicipaux et le secteur

- agroalimentaire », dans M. U. Proulx (s.d.), *Regards sur la décentralisation gouvernementale au Québec*, Chicoutimi, GRIR, p. 257-267.
- CGFA, (2003), *Plan de développement multiressources 2002-2006. Document synthèse*, Maniwaki (Québec), Corporation de gestion de la Forêt de l'Aigle.
- CHIASSON, G., (2005), « La forêt comme espace d'une nouvelle gouvernance des régions périphériques du Québec » dans J. L. Boucher et G. Chiasson (dir.). *Le développement local en milieu forestier*, Université du Québec en Outaouais, Actes de colloque, (À paraître).
- CHIASSON, G., (2004), « De quel bois on se chauffe? Les politiques forestières au Québec en ce début de siècle », *FuturWest*, no 11, été, p. 4-7.
- CHIASSON, G., et G. GADOURY, (2000), « Les lots intramunicipaux en Abitibi-Témiscamingue ou les hauts et les bas du développement économique local », dans R. Côté (dir.), *Annuaire du Québec 2001*, Éditions Fides, p. 262-267.
- COOCOO, S., (2004), « La protection du territoire par les Atikamekw de Wemotaci », dans *Actes du colloque : les Premières Nations et les mesures d'harmonisation en milieu forestier*, tenu à Essipit les 9, 10 et 11 mars 2004, Wendake, Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador, p. 13-15.
- DEBLOIS MARTIN, C., (2002), « Émergence d'une nouvelle économie rurale » dans R. Côté et M. Venne (dir.), *L'annuaire du Québec 2003*. Montréal, Fides, p. 241-249.
- DÉSY, J., (1995), « Forêt habitée et lots intramunicipaux : les nouveaux fers de lance de la reconquête socioterritoriale des régions ressources? », dans S. Côté, J.L. Klein et M.U. Proulx (s.d.), *Et les régions qui perdent...?*, Chicoutimi et Rimouski, GRIR et GRIDEQ, p. .
- DOMINIQUE, M., (2004), « Introduction » dans *Actes du colloque : les Premières Nations et les mesures d'harmonisation en milieu forestier*, tenu à Essipit les 9, 10 et 11 mars 2004, Wendake, Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador, p. 5-6.
- DRUIKNER, P., P.W. MATAKALA et D. ZHANG (1991), « Community Forestry and its Implications for Northern Ontario » dans *The Forestry Chronicle*, vol. 67, no 2, p. 131-135.
- ENTRE LES LIGNES INC. (1996), *Les usagers de la Forêt de l'Aigle. Enquête réalisée pour le compte de la Corporation de gestion de la Forêt de l'Aigle*, Maniwaki (Québec), Corporation de la Forêt de l'Aigle, Rapport de recherche.
- GIRARD, M., (1994), *L'écologisme retrouvé. Essor et déclin de la Commission de la conservation du Canada*. Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- GLON, E., (1999), « Filière bois, enjeux et limites du développement forestier durable au Nouveau-Brunswick et en Colombie-Britannique. », *Annales géographiques*. 609-610, p. 542-566.
- GROUPE de RECHERCHE D'INTÉRÊT PUBLIC DU QUÉBEC (GRIP) (2005), *La politique forestière nationale : Analyse critique du rendement accru et recensement des alternatives viables* (<http://www.er.uqam.ca/nobel/grip/dr/arq/table.htm>).
- HAYTER, R., D. SOYEZ et E. GLON (2001), « La politique forestière en Colombie-Britannique : le changement des impératifs », *Hommes et terres du Nord*, no 3, p. 139-146.
- JOUVE, B., (2004), « Introduction : Les métropoles au croisement de la globalisation et de la transformation du politique », dans B. Jouve et P. Booth (dir.). *Démocraties métropolitaines*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 1-18.
- LAVILLE, J.-L., dir. (2000), *L'économie solidaire. Une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer
- Le DEVOIR, (2005), *Le droit d'agir*, <http://www.ledevoir.com/2005/06/30/85237.html>, édition du 30 juin, consulté en ligne.
- MARTIN, T., (2003), *De la banquise au congélateur : mondialisation et culture au Nunavik*, Québec et Paris, Presses de l'Université Laval et UNESCO.
- MARTIN, T., (2004), « Le changement climatique, un problème global », dans *Accès International*, Tome 1, p. 145-155.
- MARTIN, T., Lisa FALVO and Mike CHOTKA 2004, *Environnement and Economic Development: co-managing a National Park While Stimulating Community Development in Churchill (MB)*, rapport de recherche, Département de Sociologie, Université de Winnipeg.
- MCGREGOR, D., (1999), "Indigenous Knowledge in Canada: Shifting Paradigms and the Influence of First Nation Advocates", Actes du colloque *Science and Practice: Sustaining the Boreal Forest. Sustainable Forest Management Network*, 14-17 février, Edmonton, Alberta. p161-170.
- MERCURE, D., (1996), *Le travail déraciné. L'impartition flexible dans la dynamique sociale des entreprises forestières au Québec*, Montréal, Boréal.
- MYRE, P., (1998), « Changing Forest Values, Forest Legislation and Management in Canada », *The Forestry Chronicle*, vol. 74, no 2, p. 236-240.
- NIQUAY, T., (2004), « Approche de la Nation Atikamekw », dans *Actes du colloque : les Premières Nations et les mesures d'harmonisation en milieu forestier*, tenu à Essipit les 9, 10 et 11 mars 2004, Wendake, Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador, p. 10-12.
- PAL, L., (2001), *Beyond policy analysis : public issue management in turbulent times*. Scarborough, Nelson Thompson Learning.
- PARSONS, R. et G. PREST (2003), « Aboriginal Forestry in Canada », *The Forestry Chronicle*, vol. 79, no 4, p. 779-784.
- ROSS, D., (2004), « L'expérience de la communauté d'Essipit » dans *Actes du colloque : les Premières Nations et les mesures d'harmonisation en milieu forestier*, tenu à Essipit les 9, 10 et 11 mars 2004, Wendake, Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador, p. 7-9.
- SALAZAR, D. et D.K. ALPER, (1996), « Perceptions of Power and the Management of Environmental Conflict : Forest politics in British Columbia. *The Social Sciences Journal*, vol. 33, no 4, p. 381-399.
- SIMPSON L., (2001), "Traditional Ecological Knowledge: Marginalization, Appropriation and Continued Disillusion", actes du colloque *SnowChange*, accessible à l'adresse Internet : www.snowchange.org
- STEVENSON, M. G., (1996), "Indigenous Knowledge in Environmental Assessment", *Arctic* vol. 49, no 3, p. 278-291.
- THÉRIAULT, J.Y., (1997), « Pour un pluralisme démocratique », *Politiques et sociétés*, vol. 16, no 3, p. 9-27.
- THUOT, J.F., (1998), *La fin de la représentation et les formes contemporaines de la démocratie*. Montréal, Éditions Nota Bene.